

**COMMUNE DE SCHAERBEEK**  
**Collège des Bourgmestre et**  
**Echevins**  
Place Colignon, 1

**B - 1030 BRUXELLES**

V/Réf : 2014/497=201/284  
N/Réf. : AVL/KD/SBK-2.279/s.564  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : SCHAERBEEK. Rue du Noyer, 284.  
Construction d'un immeuble à appartements – permis modificatif.  
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 23 décembre 2014, sous référence, reçue le 24 décembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 14 janvier 2015.

La demande concerne la modification du permis pour la construction d'un immeuble à appartements situé dans la zone de protection et à côté des Pavillons français, sis rue du Noyer, 282.

Pour rappel, en sa séance du 5 juin 2013, la CRMS a émis un avis défavorable sur la construction de l'immeuble en question (cfr. avis GM/SBK-2.260/s.538) dans lequel elle s'opposait au gabarit proposé (R+8) en raison de la situation urbanistique particulière de la parcelle en question. En effet, celle-ci est mitoyenne d'un côté aux Pavillons français (R+12 à R+15) et de l'autre côté à une série de maisons bruxelloises présentant un gabarit traditionnel (R+2+T).

La présente demande de modification du permis ne concerne pas le gabarit mais l'expression architecturale des façades avant et arrière. La CRMS maintient dès lors son avis défavorable et préconise de construire un immeuble qui ne dépasse pas le gabarit de la maison située à côté de la parcelle, au n°286.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : - S.P.R.B. - D.M.S. : Mme M. Kreutz ;  
- S.P.R.B. – D.U. : Mme V. Henry.